

**Commission permanente du conseil municipal
sur les services aux citoyens**

**Bilan Hiver 2008-2009
Opérations de déneigement :**

Rapport de consultation et de recommandations

**Rapport déposé au conseil municipal
Le 21 septembre 2009**

Ville de Montréal

Service des affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux commissions et suivi
275 rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Président

M. Jean-François St-Onge

Arrondissement
d'Ahuntsic–Cartierville

Vice-président

M. François Purcell

Arrondissement de Rosemont–
La Petite-Patrie

Membres

M. Ross Blackhurst

Arrondissement de LaSalle

M. Maurice Cohen

Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Jane Cowell-Poitras

Arrondissement de Lachine

Mme Suzanne Décarie

Arrondissement de Rivière-des-
Prairies–Pointe-aux-Trembles

M. Sylvain Lachance

Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Clementina Teti-Tomassi

Arrondissement de Montréal-Nord

Montréal, le 21 septembre 2009

Monsieur Marcel Parent
Président du conseil
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur le président,

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens, le rapport de l'étude publique du *Bilan Hiver 2008-2009 Opérations de déneigement* tenue le 7 mai 2009 et les recommandations de la commission adoptées le 2 septembre dernier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ
Jean-François St-Onge
Président

ORIGINAL SIGNÉ
Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Le processus d'étude publique	page 4
Le Bilan hiver 2008-2009 : Opérations de déneigement.....	page 5
L'analyse des commentaires.....	page 7
Les recommandations de la commission.....	page 8

Annexe I

Synthèse du plan stratégique de déneigement 2008-2009.....	page 12
--	---------

Annexe II

Liste des intervenants.....	page 13
-----------------------------	---------

Annexe III

Lien Internet.....	page 14
--------------------	---------

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Tel que prévu à son calendrier d'activités adopté par le conseil municipal à sa séance du 23 février 2009 (CM09 0088), la Commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens a procédé, le 7 mai 2009, à l'étude publique du *Bilan Hiver 2008-2009 : Opérations de déneigement*.

Des avis publics précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru 14 jours avant la tenue de l'assemblée publique, le 23 avril et le 19 août 2009, dans deux grands quotidiens montréalais, francophone et anglophone. L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, à l'hôtel de ville et sur le portail de la Ville. Aussi, une invitation a été expédiée, par courrier régulier et électronique, à environ 600 individus et représentants d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet. Enfin, un communiqué a été transmis à tous les médias nationaux et locaux à deux reprises; un premier, 10 jours avant la tenue de l'assemblée publique et, un deuxième, trois jours avant.

L'assemblée publique comportait une période de questions et de commentaires réservée aux citoyens où la commission a entendu deux citoyens. Aussi, M. Luis Miranda s'est adressé à la commission lors de l'assemblée publique, et ce à titre de membre du comité exécutif responsable des services aux citoyens afin de résumer un travail de concertation avec les 19 arrondissements entrepris au printemps 2009 et visant l'amélioration du déroulement des opérations de déneigement et, par conséquent, du service offert aux citoyens montréalais. Le document intitulé *Synthèse du plan d'actions en déneigement 2009-2010* a fait l'objet d'une présentation en séance de travail par M. Miranda.

Trois séances de travail ont été nécessaires afin de préparer l'assemblée publique, d'analyser les interventions et de formuler les recommandations. La commission a pu compter sur la collaboration du personnel de l'Unité de la propreté et du déneigement.

INTRODUCTION

Le 7 mai 2009, la Commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens a tenu une séance afin de présenter publiquement le *Bilan Hiver 2008-2009 : Opérations de déneigement* présentant les résultats de la mise en application des mesures d'amélioration prévues au Plan d'action 2008-2009 en déneigement. Au cours de cette assemblée, le président de la commission sur les services aux citoyens, M. Jean-François St-Onge, a introduit le sujet à l'étude et le directeur de l'Unité de propreté et du déneigement, M. Yves Girard, a fait la présentation du document intitulé *Bilan Hiver 2008-2009 : Opérations de déneigement* produit suite à la mise en application du Plan stratégique de déneigement 2008-2009. Suite à l'étude publique du bilan, la commission a adopté ses recommandations en assemblée publique le 2 septembre 2009. Les recommandations ayant fait l'objet d'une adoption sont adressées au conseil municipal.

Ce document peut être consulté sur la page Internet des commissions à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/commissions ainsi qu'à la Direction du greffe, au bureau R-134 de l'hôtel de ville. Pour toute demande d'information sur ce rapport, on peut adresser une demande à la Division du soutien aux commissions et suivi au 514-872-3770, ou par courriel, à l'adresse suivante : commission@ville.qc.ca.

LE BILAN HIVER 2008-2009 : OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

MISE EN CONTEXTE

Suite à l'étude publique menée en 2008 sur le *Plan d'action 2007-2009* et puisque la commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens s'intéresse à la question du déneigement, elle avait manifesté, dans son rapport de consultation et de recommandations déposé au conseil municipal du 24 novembre 2008 à ce sujet, le souhait que le bilan de la mise en œuvre du plan d'action lui soit présenté avant le 30 juin 2009.

Rappelons le caractère exceptionnel de l'hiver 2007-2008, où deux fois plus de précipitations qu'à l'habitude ont été enregistrées comparativement à l'historique des 30 dernières années. Cette situation a suggéré une réflexion quant au service à offrir aux citoyens et a initié, dès le printemps 2008, la démarche de consultation auprès de 22 principaux partenaires, internes et externes, dont l'objectif visait la proposition de mesures d'amélioration aux opérations de déneigement. Les 19 arrondissements ainsi que la STM constituaient la majorité des partenaires ayant participé à l'élaboration de mesures qui visaient principalement l'amélioration du service en termes de transport collectif et de sécurité des piétons. Ce premier plan stratégique était basé sur trois niveaux d'intervention distincts déterminés en fonction des différents types de précipitations (le niveau 1, relatif aux tempêtes de moins de 30 cm, dont l'application des mesures est à la charge des arrondissements; le niveau 2, en cas de tempêtes de plus de 30 cm, nécessitant la proposition de mesures adéquates et le niveau 3, en cas de tempêtes extrêmes, requérant un plan particulier d'intervention (PPI)). Dix mesures d'amélioration ont été mises en place avec un budget de 2,7 M\$. Notons que Montréal compte 4100 km de rues et 4600 km de trottoirs d'où l'importance des opérations de chargement de la neige qui requièrent 3000 travailleurs. Le budget octroyé aux opérations de déneigement est chiffré à 135 M\$ en moyenne pour l'année 2009 et en 2008, année record en matière de niveau de précipitations, le coût réel du déneigement a été de 219 M\$, générant un déficit de 90 M\$.

PRÉSENTATION DU BILAN

En début de présentation, en guise de mise en contexte, M. Girard, le directeur de l'Unité de la propreté et du déneigement, situe le contexte hivernal 2008-2009 par rapport à la moyenne des 30 dernières années en donnant quelques informations d'ordre statistique relativement au nombre de chargements de neige (cinq en 2008-2009 comparativement à huit en moyenne au cours des 16 dernières années), ainsi qu'au niveau de précipitations reçues. Au global, les résultats mesurés dans le Triangle de Montréal¹ montrent que l'hiver 2008-2009 a amené 231,6 cm de neige, quantité atteinte au 2 février 2009, comparativement aux 214,5 cm reçus en moyenne au cours des 30 dernières années. Les données montrent également que c'est la partie 2008 de l'hiver 2008-2009 (novembre à décembre 2008) qui a apporté un niveau de précipitations particulièrement élevé : 117,1 cm comparativement aux 69,4 cm de neige reçus, en moyenne, au cours des 30 dernières années. Un autre fait important concerne le nombre de remorquages effectués : 37 000 déplacements de véhicules.

¹ Le Triangle de Montréal désigne le réseau des trois stations de nivométrie sur le territoire de Montréal qui sert à la mesure des précipitations de neige.

En ce qui concerne les résultats obtenus suite à la mise en place du plan stratégique, il réfère l'assemblée à la carte géographique et cite les différentes mesures élaborées (voir l'annexe I). La majorité des huit mesures relevant du premier niveau d'intervention (tempête normale, de moins de 30 cm) ont montré des résultats dits "satisfaisants". M. Girard précise que ce terme exprime ici une satisfaction réelle résultant d'une amélioration produite par l'application des mesures. Les mesures relatives au transport collectif ont été mises en application à la satisfaction de la STM. Les mesures relatives à la coordination du chargement sur 14 axes majeurs inter arrondissements ont montré une mise en application partielle, huit axes sur 14 ont fait l'objet d'une coordination. Puis, trois arrondissements ont testé le système Info-Neige. Il est à noter que ce système sera plus largement mis en application l'hiver prochain. Quant à l'offre de 5 000 places de stationnement de nuit offertes gratuitement aux citoyens montréalais, il s'agit d'une nouvelle mesure qui devrait gagner en popularité au fil du temps d'après M. Girard. Les mesures relatives à la formation des contremaîtres ainsi qu'à la disponibilité des mécaniciens ont donné les résultats escomptés. Ce sont 130 contremaîtres qui ont reçu de la formation. Afin de favoriser la disponibilité des équipements, un équivalent de 11 mécaniciens de plus ont été disponibles, augmentant ainsi de 8% la disponibilité des équipements. En ce qui concerne l'optimisation des sites de neige, bien que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ait approuvé l'utilisation de trois sites temporaires le 18 février 2009, il demeure que seulement deux sites sur trois ont été utilisés, et ce compte tenu du peu de précipitations reçues après cette date.

La mesure d'amélioration de niveau 2 (tempête importante, de plus de 30 cm) visant à interdire le stationnement sur les six axes prioritaires du début à la fin du chargement n'a pas été testée compte tenu du fait qu'une seule tempête de plus de 30 cm a eu lieu l'hiver dernier et qu'elle ne justifiait pas la mise en application de la mesure consistant à mettre en place les routes de neige. M. Girard pointe les routes en question sur la carte du territoire et explique qu'il s'agit d'axes principaux qui sont utilisés par les camions de chargement pour se rendre aux sites d'élimination de la neige.

Quant à la mesure de troisième niveau (tempête extrême) visant la révision du plan de mesures d'urgence pour les tempêtes de niveau 3, les travaux sont toujours en cours. Le Centre de sécurité civile, en collaboration avec ses partenaires et l'Unité de la propreté et du déneigement, sont à préparer un plan particulier d'intervention (PPI) pour les tempêtes extrêmes. Globalement, M. Girard estime le taux de réussite du plan d'action à 90 %.

La cinquième section du bilan fait état des événements marquants en 2008-2009. M. Girard mentionne que ces événements ont suscité l'attention des médias. Parmi ces événements, on compte la première tempête et la problématique des trottoirs glissants qui ont rendu les opérations de la Ville très difficiles ainsi que les quatre décès survenus. À cet effet, il mentionne que les enquêtes du coroner sont en cours actuellement et qu'un comité a été mis sur pied, à la demande de la ministre des Transports du Québec, dont les travaux visent l'amélioration de la sécurité entourant les opérations de déneigement à la grandeur du Québec.

En conclusion, l'Unité et les arrondissements envisagent l'amélioration de certains aspects pour 2009-2010, notamment en ce qui a trait à l'entretien des trottoirs et à la disponibilité des sites d'élimination de neige en procédant à la mise à jour du système de contrôle. Le déploiement du système Info-Neige sur un plus grand nombre d'arrondissement est aussi prévu. Finalement, le Plan particulier d'intervention (PPI) sera finalisé.

L'ANALYSE DES COMMENTAIRES

Treize personnes ont assisté à la séance publique du 7 mai. L'une d'entre elles a pris la parole lors de la présentation du bilan et une autre lors de la séance d'adoption des recommandations. Un document écrit a été déposé. La commission tient à remercier les personnes pour la qualité de leurs interventions puisqu'elles témoignent d'un réel intérêt envers l'amélioration des opérations de déneigement à Montréal. Les interventions ont porté sur l'entretien des trottoirs en lien avec la sécurité des piétons aveugles, amblyopes et des personnes à mobilité réduite. Les intervenants ont rappelé la reconnaissance de la notion d'accessibilité universelle ainsi que l'engagement de la Ville à dégager de façon prioritaire les zones de débarcadère destinées à permettre les déplacements des gens qui vivent avec des limitations fonctionnelles.

L'élue responsable des services aux citoyens au sein du comité exécutif, M. Luis Miranda, a décrit, en séance publique, la démarche entreprise en début d'année 2009 auprès des directeurs des 19 arrondissements afin de connaître les différentes pratiques en cours relativement aux opérations de déneigement. En séance de travail, M. Miranda a présenté, aux membres de la commission, la synthèse produite suite aux rencontres effectuées. Suite à cette présentation, les commissaires ont convenu de formuler un certain nombre de recommandations, notamment en ce qui a trait à la révision des normes et des délais relatifs à la prestation de service aux citoyens, aux sites de disposition de la neige, aux contrats de déneigement ainsi qu'à l'entretien des trottoirs.

CONCLUSION

La commission remercie les citoyens qui lui ont généreusement fait part de leurs commentaires, suggestions et propositions. Elle remercie également le personnel de l'Unité de propreté et d'entretien pour sa précieuse collaboration aux travaux de la commission ainsi que M. Luis Miranda, responsable des services aux citoyens au comité exécutif ainsi que Mme Marie-Josée Cencig, chef de division du Soutien aux élus pour leur apport aux travaux de la commission.

D'emblée, la commission accueille favorablement le bilan produit par l'Unité de la propreté et du déneigement en plus de souligner l'initiative de concertation inter arrondissements prise par M. Miranda. Puisqu'elle s'intéresse à la question du déneigement, la commission souhaite que les travaux ayant fait l'objet de cette étude publique puisse contribuer à l'objectif constant de la ville de Montréal d'améliorer concrètement la qualité des services aux citoyens en matière de déneigement.

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES SERVICES AUX CITOYENS

REMERCIE l'Unité de la propreté et du déneigement pour la collaboration apportée à la commission dans le cadre de cette étude publique.

ET FAIT les recommandations suivantes au conseil municipal :

Attendu que la commission a pris connaissance du «Bilan Hiver 2008-2009 : Opérations de déneigement» produit par l'Unité de propreté et du déneigement ;

Attendu que la commission a également pris connaissance, en séance de travail, du document intitulé «Synthèse du plan d'actions déneigement 2009-2010» produit et présenté par M. Luis Miranda en sa qualité d'élu, membre du comité exécutif responsable des services aux citoyens et maire de l'arrondissement d'Anjou ;

Attendu les recommandations et les rapports de la commission déposés au conseil municipal antérieurement, le 11 décembre 2006 ainsi que le 24 novembre 2008, à la suite d'études publiques ayant porté sur le déroulement des opérations de déneigement à Montréal ;

Attendu la recommandation adoptée par la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie à la suite de l'étude du «Bilan 2003-2005» et du «Plan d'action de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle» : « Que la Ville de Montréal exerce avec les arrondissements une surveillance rigoureuse des opérations d'entretien et de déneigement de la chaussée, des trottoirs et du passage entre le trottoir et la rue de manière à s'assurer que les personnes à mobilité réduite ou ayant une déficience visuelle puissent circuler de façon sécuritaire et confortable. »

Attendu que la commission estime nécessaire, tout en reconnaissant les champs de compétence des arrondissements, d'insister davantage sur la portée de certaines recommandations déposées en 2006, ainsi qu'en 2008, au conseil municipal et, pour cette raison, elle croit également pertinent de reformuler certaines d'entre elles ;

PRESTATION DE SERVICE AUX CITOYENS : RÉVISION DES DÉLAIS ET DES NORMES

R-1

Que l'Unité de la propreté et du déneigement effectue un suivi auprès des directeurs des 19 arrondissements visités en début d'année 2009 afin de leur transmettre l'information contenue dans le document intitulé *Synthèse du plan d'actions déneigement 2009-2010*.

R-2

Que chacun des 19 arrondissements rédige un plan de déneigement qui lui soit propre ou procède à la mise à jour du plan existant, et ce en fonction de la spécificité de son territoire, tout en tenant compte des normes ainsi que des délais de réalisation visés pour la Ville de Montréal, tels qu'élaborés à l'intérieur du document intitulé *Synthèse du plan d'actions déneigement 2009-2010*.

R-3

Que la Ville de Montréal, dans la foulée du Plan d'action 2008-2009 sur le déneigement et dans l'esprit de cohérence qui le sous-tend, accorde aux arrondissements les conditions permettant l'harmonisation des niveaux du service de déneigement offert à l'ensemble des Montréalais, notamment en ce qui concerne l'acquisition des équipements spécialisés requis. Cette démarche doit s'appuyer sur le document intitulé *Synthèse du plan d'actions déneigement 2009-2010* tout en tenant compte des particularités locales de chacun des arrondissements.

SITES DE DISPOSITION DE LA NEIGE

R-4

Que la Ville de Montréal mandate l'Unité de la propreté et du déneigement afin de réaliser une évaluation des sites de disposition de la neige, et ce en vue de l'élaboration de scénarios visant à développer, pour le bénéfice des 19 arrondissements, des sites accessibles dont la capacité de disposition de la neige serait suffisante, étant entendu que les éléments suivants devront faire l'objet de cette évaluation :

- Le potentiel réel des sites de disposition de la neige existants
- Les délais d'accès aux sites
- Les taux de fréquentation des sites
- L'identification de nouveaux sites susceptibles d'être développés

et

Que les montants nécessaires à l'aménagement et au réaménagement de sites, le cas échéant, soient prévus au PTI des prochaines années.

R-5

Que l'Unité de la propreté et du déneigement étudie, en collaboration avec les arrondissements et en tenant compte des résultats de l'évaluation des sites de disposition de la neige (R-4), la possibilité de diminuer la superficie des territoires de déneigement dans l'objectif d'améliorer l'efficacité voire la rapidité des opérations.

CONTRATS

R-6

Que l'Unité de la propreté et du déneigement travaille à développer, en collaboration avec les arrondissements, un modèle de contrat de déneigement en vue de normaliser les appels d'offres et d'éviter les clauses restrictives telles que des garanties relatives au nombre de chargements.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

R-7

Que la Ville de Montréal dote les arrondissements des budgets nécessaires à l'acquisition des équipements spécialisés pour l'entretien des trottoirs et, si nécessaire, du personnel requis à leur opération, et ce afin de permettre un entretien rapide et optimal des trottoirs, tout en tenant compte des particularités locales.

et

Que l'Unité de la propreté et du déneigement formule et soumette des propositions aux arrondissements afin d'assurer un meilleur contrôle des délais pouvant être engendrés par les bris des équipements spécialisés, étant entendu que les réparations doivent être effectuées dans les plus brefs délais.

R-8

Que l'Unité de la propreté et du déneigement intensifie la recherche de solutions, de matériaux et de processus devant permettre de faire face, sans délai, aux différentes conditions climatiques, et ce afin d'améliorer l'adhérence des surfaces utiles à la circulation piétonne, le tout en lien avec la promotion faite par la Ville quant à l'utilisation des différents modes de transport actifs et collectifs lors des tempêtes.

et

Que l'Unité édicte, en collaboration avec les arrondissements, des normes harmonisées relativement à l'épandage d'abrasifs sur les trottoirs tenant compte des particularités locales.

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

R-9

Que la Ville de Montréal et ses arrondissements procèdent à un recensement exhaustif des zones débarcadères ainsi que des espaces de stationnement identifiés comme étant réservés aux personnes handicapées.

et

Que la Ville de Montréal et ses arrondissements priorisent l'entretien des zones recensées lors du déroulement des opérations de déneigement à Montréal, que ce soit en période de déblaiement, d'épandage ou de chargement, et ce afin d'assurer l'accès des véhicules adaptés aux zones débarcadères en tout temps.

R-10

Que la Ville de Montréal et ses arrondissements interdisent aux opérateurs le tassement de la neige dans les zones de traverse piétonne, dans les zones réservées aux arrêts d'autobus, dans les zones réservées aux voitures taxis, aux abords des stations de métro, aux abords des voies d'accès aux hôpitaux, aux abords des zones scolaires ainsi qu'aux abords des résidences de personnes âgées, et ce afin de permettre la libre circulation de tous les piétons, incluant les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles.

R-11

Que la Ville de Montréal mandate l'Unité de propreté et du déneigement afin de poursuivre et d'intensifier le programme de formation destiné aux opérateurs des différents équipements de déneigement ainsi qu'aux contremaîtres, et ce afin qu'ils soient davantage sensibilisés aux besoins spécifiques des groupes de personnes à mobilité réduite et également à ceux de l'ensemble des piétons.

Les 10 mesures d'amélioration aux opérations de déneigement

- Déblaiement des 7 voies réservées avant la mise en opération du service ;
- Épandage et déblaiement prioritaire de 22 zones particulières ;
- Chargement de la neige coordonné entre les arrondissements sur 14 axes ;
- Projet pilote Info-Neige sur les suivis des opérations, via Internet, pour les résidents de 6 arrondissements ;
- 5 000 places de stationnement gratuites hors rue ;
- Formation des contremaîtres ;
- Plus de mécaniciens disponibles ;
- Optimisation des sites d'élimination de la neige ;
- Les 6 routes de neige ;
- Plan particulier d'intervention.

Les 3 niveaux d'intervention

Niveau 1 – Tempête de moins de 30 cm

Objectif : accroître l'accessibilité au réseau de transport en commun, aux hôpitaux, aux écoles et institutions

Niveau 2 – Tempête de plus de 30 cm

Objectif : mettre en place une structure de coordination pour les tempêtes de grande importance

Niveau 3 – Tempête extrême – Plan particulier d'intervention (PPI)

Objectif : participer à la révision du plan de mesures d'urgence pour les tempêtes extrêmes

Dates importantes

- Le 13 août 2008 : présentation du *Plan stratégique de déneigement 2008-2009* au comité exécutif.
- Le 10 septembre 2008 : adoption par le comité exécutif du *Plan stratégique de déneigement 2008-2009*.
- Le 22 septembre 2008 : rapatriement des compétences relatives à l'exploitation des lieux d'élimination de neige au conseil de ville.

Personnes ayant pris la parole lors des périodes de questions et commentaires

- M. Luc Forget, Ex Aequo, organisme montréalais se consacrant à la promotion et à la défense des droits des personnes ayant une déficience motrice.
- M. Mathieu Noël, Regroupement des organismes de promotion du Montréal-métropolitain (ROPPM), organisme se consacrant à la promotion des intérêts et à la défense des droits des personnes ayant une déficience physique ou sensorielle entre les organismes membres sur des dossiers d'intérêt commun.
- M. Luis Miranda, responsable des services aux citoyens au comité exécutif, maire, arrondissement d'Anjou

Mémoires et documents écrits

- Miranda, Luis, *Synthèse du plan d'actions déneigement 2009-2010*

Commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération

ville.montreal.qc.ca/commissions

Les commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération sont des instances de consultation publique et, à ce titre, elles reçoivent les commentaires ou les représentations de toute personne ou de tout groupe de personnes à l'égard des objets inscrits à leur programme d'activités. Elles peuvent procéder aux consultations qu'elles jugent appropriées, et ce dans leur champ de compétence respective. Elles exercent également un droit d'étudier tout autre sujet connexe relevant de leur secteur d'activité et de leur compétence dont les enjeux sont d'importance pour les citoyens.